

Adaptation de la production de la centrale du Blayais en raison des conditions climatiques

7.7.2026 - | EDF

Depuis le 06 juillet 2026, en raison de la température de la Gironde, la puissance des réacteurs de la centrale du Blayais peut être amenée à adapter leur production afin de respecter la réglementation relative aux rejets thermiques. Cette adaptation est réalisée pour limiter l'échauffement entre l'eau prélevée et l'eau rejetée dans la Gironde et ainsi préserver la faune et la flore des milieux aquatiques.

Cette opération est réalisée en toute sûreté et en accord avec le gestionnaire du réseau.

Le fonctionnement des centrales nucléaires est strictement encadré par des arrêtés préfectoraux, notamment un arrêté de rejet, et des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire et radioprotection (ASNR), qui définissent notamment les limites à ne pas dépasser en matière d'échauffement de l'eau des fleuves.

EDF assure une surveillance continue de la météo et de l'hydrologie, permettant d'anticiper les épisodes de sécheresse ou de fortes chaleurs. Des équipes spécialisées suivent en temps réel les données de pluviométrie, de débit et de température des cours d'eau afin d'adapter si nécessaire la production, en lien avec le gestionnaire du réseau électrique. Depuis 2000, les pertes de production pour cause de température élevée et de faible débit des fleuves ont représenté en moyenne 0,3 % de la production annuelle du parc.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-du-blayais/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-du-blayais/adaptation-de-la-production-de-la-centrale-du-blayais-en-raison-des-conditions-climatiques>